

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 3 mars 2025, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Charles Duguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est absente :

Mme France Darveau, conseillère

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 ;
4. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
5. Rapport des comités ;
 - 5.1 Parole au comité - Environnement
6. Administration ;
 - 6.1 Résolution contre le développement d'un projet minier sur notre territoire
 - 6.2 Résolution pour une exemption de taxes de l'ARLN
 - 6.3 Résolution autorisant un paiement de 10 000\$ à Me Reynolds à la suite d'une demande de Réal Tremblay
 - 6.4 Démission du maire
 - 6.5 Demande de prolongement de l'adjointe temporaire
7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Rencontre avec l'employé des travaux publics - Jérôme Morin
 - 7.2 Offre de services de Nordikeau pour du compagnonnage
8. Sécurité publique ;
 - 8.1 Régie des 3 Monts
9. Voirie ;
 - 9.1 Résolution acceptant le décompte #2 et autorisant le reste du paiement de la facture #2 à Groupe Colas Québec inc.
 - 9.2 Résolution autorisant le paiement des factures à la firme d'ingénierie EXP dans le projet PAVL
 - 9.3 Confirmation des travaux réalisés en 2024 pour la subvention PAVL - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale / PPA-CE
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Lettre de Nicole Cloutier
11. Loisirs et culture ;
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Lettre du ministre de l'Environnement
 - 12.2 Résolution mandatant un élu pour évaluer le réseau informatique de la municipalité
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
 - 14.1
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-041 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des corrections ont été apportées au procès-verbal du mois de février à la demande du conseiller Charles Duguay ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté, en apportant les modifications demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-042 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisantes 868 660.72\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 868 660.72\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Charles Duguay a demandé de retirer de la liste des comptes le paiement de la ligne #44 adressé à Solutions Zen Média au montant de 2 161.05\$. Ce qui donne un nouveau total de 866 499.67\$ pour la liste des comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés, mais en retirant le paiement de Solutions Zen Média au montant de 2 161.05\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Groupe Colas Québec inc. (décompte partiel #2)	780 452.51
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 330.35
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 285.59
4	Ministre du Revenu du Québec (Sommaire 1)	454.98

5	Visa Desjardins (achat divers)	4 919.25
6	Fondation à Notre Santé - HDA (don / décès M. Leahey)	75.00
7	Fondation Pauline Rouleau (don / décès Mme Gosselin)	75.00
8	Fondation à Notre Santé - HDA (don / décès M. Dubois)	75.00
9	François Lemay (dérogation mineure - 2024)	10.00
10	Hugues Moisan (dérogation mineure - 2024)	10.00
11	ADMQ (cotisation 2025)	1 125.87
12	FQM (contribution 2025)	1 273.28
13	PG Solutions (contrat 2025)	8 190.82
14	SIUCQ de la MRC d'Arthabaska (contribution 2025)	372.47
15	SPAA (1er versement - adhésion 2025)	565.49
16	CRSBP (contribution & cotisation 2025 / biblio)	3 501.84
17	Gilles Gosselin, maire	1 148.38
18	Michel Prince, conseiller	474.66
19	France Darveau, conseillère	474.66
20	Laurent Garneau, conseiller	474.66
21	Michel Lequin, conseiller	474.66
22	Guy Thériault, conseiller	474.66
23	Charles Duguay, conseiller	474.66
24	Bell Mobilité inc. (février)	54.09
25	Buropro (février)	582.07
26	Desjardins Sécurité Financière (février)	979.12
27	Entretien Général Lemay (février)	3 327.38
28	Excavation Marquis Tardif inc. (février)	24 096.55
29	Eurofins Environex (février)	251.79
30	Gaudreau Environnement inc. (mars)	189.56
31	Hydro-Québec (éclairage public / janvier)	301.69
32	MRC d'Arthabaska (juillet-septembre & janvier)	7 750.41
33	Rhesus (février)	101.90
34	Sogetel (février)	317.04
35	Sogetel (Internet février)	95.68
36	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (nov. à déc.)	2 559.64
37	Vivaco Groupe Coopératif (février)	73.95
38	Climatisation Confort Courtois inc. (thermopompe)	600.98
39	Communication 1er choix inc. (cellulaire)	421.78
40	Les Pompes Garand inc. (aqueduc)	890.64
41	N. Faucher Entrepreneur Électricien (égouts)	738.53
42	Rouleau & Frères Sports inc. (réparation)	190.27
43	PR'Eautech (enregistreur - égouts)	2 713.83
44	Solutions Zen Média (site Internet)	2 161.05
45	Total du salaire de la D.G. :	3 293.52
46	Total des salaires & déplacements :	7 255.46

TOTAL : 868 660.72 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

5.1) PAROLE AU COMITÉ - ENVIRONNEMENT

Le conseiller Guy Thériault fait mention qu'une demande a été présentée à la municipalité concernant un projet minier sur notre territoire, principalement près du mont Louise. Le comité en environnement a étudié cette demande en collaboration avec la MRC d'Arthabaska et un argumentaire a été préparé et sera envoyé au ministère pour s'opposer à ce projet.

6) ADMINISTRATION

2025-03-043 6.1 RÉSOLUTION CONTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET MINIER SUR NOTRE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de développement pour un projet minier sur son territoire appelé « Projet Toupin - Saints-Martyrs-Canadiens » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), mentionnant qu'il souhaitait obtenir les commentaires de la municipalité au sujet de cette exploitation minière sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a analysé, pris position et argumenté cette demande et elle a transmis une réponse au ministère qu'elle s'opposait à ce développement minier ;

CONSIDÉRANT QU'UN argumentaire donnant les raisons pour lesquelles la municipalité s'opposait à ce projet minier a aussi été envoyé au ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la position de la municipalité est de s'opposer à ce développement minier sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Le conseiller Laurent Garneau est contre cette résolution, le vote est donc demandé.

Pour (la résolution) :

Michel Prince

Michel Lequin

Guy Thériault

Charles Duguay

Gilles Gosselin

Contre (la résolution) :

Laurent Garneau

Le résultat du vote est de cinq en faveur de la résolution et d'une personne contre.

Il est donc résolu

QUE la municipalité s'oppose au développement d'un projet minier sur son territoire.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

2025-03-044 6.2 RÉSOLUTION POUR UNE EXEMPTION DE TAXES DE L'ARLN

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Résidants du Lac Nicolet (ARLN) est un organisme à but non lucratif (OBNL) ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Résidants du Lac Nicolet (ARLN) avait obtenu dans le passé une exemption de taxes, mais seulement sur une partie de leur terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exemption de taxes qui leur avait été accordée était valable pour une période de dix ans et que celle-ci est rendue à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens appuie l'Association des Résidants du Lac Nicolet (ARLN) dans leur demande de renouvellement d'exemption de taxes, pour le 74 chemin du Lac Nicolet à Saints-Martyrs-Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens accepte d'appuyer cette demande à nouveau, aux mêmes conditions qu'elle avait été acceptée par la Commission municipale du Québec (CMQ) le 8 janvier 2015 sous le dossier # CMQ-64987 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens défraie pour l'entretien d'une partie du terrain qu'elle utilise de l'ARLN ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens désire être présente s'il y a une audience devant la Commission municipale du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE la municipalité de la Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens accepte d'appuyer l'Association des Résidents du Lac Nicolet (ARLN) dans leur demande de renouvellement d'exemption de taxes.

QUE la municipalité de la Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens est en accord à ce qu'une exemption de taxes soit accordée seulement sur une partie de leur terrain.

QUE la municipalité de la Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens désire être présente s'il y a une audience devant la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-045 6.3 RÉSOLUTION AUTORISANT UN PAIEMENT DE 10 000.00\$ À ME REYNOLDS À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE RÉAL TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un courriel de Réal Tremblay demandant le remboursement d'un montant de 10 000.00\$ qu'il a payé en novembre 2023 à la municipalité, lors d'une entente de jugement sans homologation ;

CONSIDÉRANT QUE le montant que la municipalité avait reçu à l'époque provenait de Cain Lamarre en fidéicommiss, les conseillers juridiques représentant la municipalité dans cette cause ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Réal Tremblay a été transférée à l'avocat de la municipalité dans ce dossier, Me Stéphane Reynolds ;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations reçues de Me Reynolds, il suggère à la municipalité de transférer le montant réclamé de 10 000.00\$ dans le compte en fidéicommiss de Cain Lamarre et le montant restera déposé dans ce compte, tant et aussi longtemps que le procès ne sera pas terminé et qu'un jugement ne sera pas rendu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas à répondre à Réal Tremblay, puisque ce dossier est devant la Cour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QU'UN montant de 10 000.00\$ soit transféré dans le compte en fidéicommiss de Cain Lamarre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-046 6.4 DÉMISSION DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Gosselin a lu une lettre, annonçant sa démission dans ses fonctions de maire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la décision a été longuement réfléchie ;

CONSIDÉRANT QUE la lettre a été déposée officiellement à cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE des élections ne seront pas nécessaires, puisqu'il reste moins d'un an avant les prochaines élections municipales ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 336 de la Loi sur les Élections et Référendums un scrutin secret sera tenu lors de la prochaine séance du conseil entre tous les membres du conseil, afin d'élire un maire parmi les élus présentement en fonction ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE la lettre déposée par Gilles Gosselin concernant sa démission de ses fonctions de maire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens soit acceptée.

Le conseiller Michel Prince a pris la parole pour remercier le maire Gilles Gosselin, au nom de ses collègues, des employés municipaux et des citoyens de la municipalité. Les gens dans l'assistance ont aussi applaudi chaleureusement le maire. Merci M. Gosselin !

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-047 6.5 DEMANDE DE PROLONGEMENT DE L'ADJOINTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE de l'aide est toujours nécessaire auprès de la direction générale et que le poste d'adjointe administrative n'a toujours pas été comblé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise un prolongement d'une durée de deux semaines à l'adjointe temporaire Thérèse Nolet Lemay ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE les services de Thérèse Nolet Lemay comme adjointe temporaire soient prolongés de deux semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

7.1) RENCONTRE AVEC L'EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS – JÉRÔME MORIN

Présentation de Jérôme Morin, le nouvel employé de la municipalité au poste des travaux publics.

7.2) OFFRE DE SERVICES DE NORDIKEAU POUR DU COMPAGNONNAGE

Cet item est reporté à une séance ultérieure pour l'instant, puisque des informations supplémentaires doivent être demandées.

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1) RÉGIE DES 3 MONTS

Un compte rendu de la dernière rencontre de la Régie des 3 Monts a été fait par Gilles Gosselin.

- Reçu la livraison du nouveau camion incendie
- Une modification au nouveau schéma de couverture de risques (nouvelles normes)

9) VOIRIE

9.1) RÉSOLUTION ACCEPTANT LE DÉCOMPTE #2 ET AUTORISANT LE RESTE DU PAIEMENT DE LA FACTURE # 2 À GROUPE COLAS QUÉBEC INC.

Cet item est reporté à une séance ultérieure, puisqu'une rencontre est demandée avec l'entrepreneur avant d'autoriser le paiement.

9.2) RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DES FACTURES À LA FIRME D'INGÉNIERIE EXP DANS LE PROJET PAVL

Cet item est reporté à une séance ultérieure, puisqu'une rencontre est demandée avec la firme d'ingénierie afin d'obtenir des informations supplémentaires avant d'autoriser le paiement.

2025-03-048 9.3 CONFIRMATION DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 POUR LA SUBVENTION PAVL - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE / PPA-CE

- Dossier : VRE63223-39005 (17) -20240426-020
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 2025-03-048

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Laurent Garneau, appuyée par Charles Duguay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens approuve les dépenses d'un montant de 19 000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 LETTRE DE NICOLE CLOUTIER

Les élus ont pris connaissance de la lettre, mais le dossier a été transféré au responsable de l'émission des permis à la MRC, Philippe Habel.

11) LOISIRS ET CULTURE

Le conseiller Michel Lequin mentionne qu'il y aura un bingo organisé par le Club social de l'ARLN le vendredi 14 mars sous forme d'un 5 à 7.

12) AFFAIRES DIVERSES

12.1) LETTRE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

À titre informatif :

Une subvention en provenance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au montant de 5 734.77\$ a été accordée à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2024.

2025-03-049 12.2 RÉSOLUTION MANDATANT UN ÉLU POUR ÉVALUER LE RÉSEAU INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une vérification du parc informatique de la municipalité, afin de savoir à quoi s'attendre pour effectuer des mises à jour et supporter l'installation du Windows 11 ;

CONSIDÉRANT QUE cet inventaire sera fait dans le but de budgéter les fonds nécessaires, lors du prochain budget, pour mettre à jour le parc informatique de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Michel Prince a été nommé pour effectuer cette vérification ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le conseiller Michel Prince soit mandaté pour effectuer l'analyse complète du parc informatique de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Maison des Jeunes (Ham-Nord) - Invitation à la Cabane des jeunes & demande financière
2. Sûreté du Québec - Mars : le mois de la prévention de la fraude (palmarès des 10 fraudes les plus courantes)
3. Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec - semaine de la déficience intellectuelle du 16 au 22 mars

14) VARIA

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-03-050 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ